

Les OJ, actrices du PECA ? Enquête au cœur du Pacte !

Le savons-nous suffisamment ? Le **Parcours d'Éducation Culturelle & Artistique (PECA)** a débuté dès septembre 2020 ! Celui-ci s'inscrit dans le premier axe stratégique du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Il implique un renforcement de l'éducation aux arts et à la culture pour tous les jeunes, de la maternelle à la 3^e secondaire. Quelle est la place pour les Organisations de Jeunesse (OJ) dans ce nouveau PECA ? Nous sommes partis à la recherche d'informations claires ; nous avons jeté un coup d'œil dans le rétroviseur... pour tenter ensuite de mieux définir nos portes d'entrée !

Tout d'abord, quel est le sens donné au mot « Culture » par l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? **Pour les maternelles**, nous lirons plutôt une série d'objectifs : appréciation d'œuvres d'art et de spectacles, expression personnelle et collective... Au niveau des contenus d'apprentissage, nous retrouvons les trois grands domaines artistiques « classiques » : les arts plastiques et visuels, les arts de la parole et du mouvement et enfin, la musique. (FWB Enseignement,

référentiel des compétences initiales – ECA, 2020).

Il semblerait que ce soit donc plutôt le **Secteur de la Culture** qui soit principalement concerné par le PECA en maternelle. Qu'en est-il des classes supérieures ?

Une définition élargie : une ouverture pour les OJ !

Pour les primaires et secondaires inférieure (jusqu'à la 3^e secondaire),

nous trouverons en revanche une longue définition du concept ! En résumé : « [...] la Culture peut être considérée dans son sens le plus large [...], et englober outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. [...] L'éducation culturelle doit dès lors favoriser le **développement d'une réflexion critique et citoyenne sur les héritages que la culture**

donne en partage. » (FWB Enseignement, Référentiel d'Éducation Culturelle & Artistique, 2021, p. 19). En d'autres termes, une formation au questionnement critique des cultures qui ouvre des possibilités de liens avec l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

Au niveau des contenus, si l'on retrouve bien sûr les trois grands domaines artistiques (arts plastiques et visuels, arts de la parole et du mouvement et musique), ceux-ci sont en outre ouverts à « *l'appropriation de la grammaire du langage médiatique, dans ses aspects informationnels, techniques et sociaux, [...] au départ d'objets culturels et artistiques.* » (FWB Enseignement, Référentiel d'Éducation Culturelle & Artistique, 2021, p. 23). C'est dans ce cas de figure que nous trouvons des opportunités de liens avec l'éducation aux médias

C'est sans doute dans ces axes que **certaines OJ** peuvent aussi être **parties prenantes** dans le **PECA**. Des partenariats peuvent, par exemple, s'imaginer avec les enseignant-es ou des partenaires culturels, en faisant valoir l'expérience de terrain des OJ ! Témoignage de Fatima Amkouy (Jeune Et Citoyen) : « *Cela ne peut qu'être bénéfique pour le secteur Jeunesse (et l'école, d'ailleurs), s'il est outillé à entrer en partenariat avec l'école, s'il ouvre son champ de vision. Sortir l'élève de ses quatre murs, le mettre face à des acteurs non scolaires est bénéfique pour ses apprentissages ! Dans une dimension partenariale, où les rôles sont clairs et justifiés, je ne vois là aussi que du positif. Tant pour les jeunes que pour les professionnels. Il faudrait que notre secteur crée un langage et une politique commune : en fait, une politique intra et intersectorielle.* »

Notons également que la réforme des rythmes scolaires ouvre également des possibilités de partenariats : le secteur Jeunesse, par le biais notamment de l'extrascolaire, pourrait en effet assurer une continuité entre les projets scolaires et les activités pendant les temps extra-scolaires ! (voir notre actuel dossier THÉMA p. 26)

Des ponts ...

En 2019, RÉSONANCE avait, dans ce même périodique **FRÉQUENCE**, consacré un article « *Créons des ponts OJ - École - Oui et comment ?* » (RÉSONANCE, 2019, pp. 8-14) sur les finalités communes entre l'École et les Organisations de Jeunesse. Coup d'œil dans le rétroviseur.

En 2009 dans le Décret OJ, un dispositif particulier « *Soutien aux actions d'animation en collaboration avec les écoles* » a été adopté. Depuis lors, de nouveaux liens entre les secteurs formel et non-formel se sont créés. Parmi ces initiatives institutionnelles, l'accord de coopération entre la Communauté française – Fédération Wallonie-Bruxelles (CFWB), et les Régions wallones et de Bruxelles-Capitale (2011) pour soutenir l'Éducation Relative à l'Environnement (ErE) avait aussi créé un élan de partenariat pour une série d'OJ. Deux membres de RÉSONANCE témoignent de leur expérience.

Par Annick Cockaerts (Empreintes asbl) :

RÉSONANCE : Aujourd'hui, quelle analyse tire votre OJ de ces quelques années d'expérience de partenariat ?

« *Pour Empreintes asbl, l'accord de coopération a permis, par exemple :*

- *Un meilleur contact avec le monde de l'enseignement, notamment concernant les avancées liées au Pacte d'Excellence et l'intégration de l'« ErE » dans les nouveaux référentiels ;*
- *Une analyse des outils produits par un comité d'« experts » avec un retour pédagogique qui était intéressant ;*
- *Le gros travail initié autour de l'ErE a pu être valorisé en termes de formations d'enseignants : de nouveaux lots ont été ouverts à l'IFC¹, qui ont permis d'aborder les portes d'entrées en ErE validées par les inspecteurs. Ceci dit, pour être justes, nous n'avons pas encore constaté de retour majeur, par exemple en termes de commandes d'animations/de projets...*



Mais c'est peut-être une question de temps, les choses évoluent lentement dans l'enseignement. »

Par Fatima Amkouy (Jeune et Citoyen) :

RÉSONANCE : Sentez-vous un impact de ce dispositif de soutien dans la place que joue votre OJ avec les écoles ?

« – L'École sait qu'elle peut compter sur le monde associatif pour assurer l'éducation des jeunes, mais l'accès n'est pas encore toujours évident. Pour preuve, nous animons depuis deux ans au sein d'une collaboration Jeunesse-Enseignement, un atelier des directeurs : les participants sont ravis d'apprendre qu'il y a autant de monde avec qui ils peuvent compter !

– La participation et le rôle des délégués² : l'école peut compter sur notre expertise, sur le fait que nous sommes un regard extérieur qui analyse avec eux leur réalité. Nous les outillons et nous leur permettons aussi de poser un regard dans le rétroviseur, pour voir d'où ils viennent et où ils veulent aller.

« Nous croyons à l'intérêt éducatif des pratiques artistiques pour s'éprouver personnellement et éprouver des émotions positives, source de plaisir d'agir pour l'individu au sein d'un collectif » témoignent des enseignants français, initiateurs d'un projet de danse s'étalant sur toute une année scolaire. Ils s'appuient depuis quelques années déjà sur ces **trois mêmes piliers** adoptés chez nous par l'ECA. *« Nous pensons qu'un élève créatif est un élève heureux. C'est un élève qui développe un esprit critique, un élève qui prévoit, voire anticipe le résultat de son action. C'est un élève qui se projette vers l'avenir. »* (Beuleigne & Préhaut, 2022, p. 55-56).

– *Oui, nous avons un impact, mais il est de trop court terme, ponctuel, dépendant du leadership et rarement inscrit dans une vision globale de l'éducation de l'élève. Comme si en partant, tout se dissolvait dans la réalité de l'école, ou que si la direction change, le projet change aussi ! Nous espérons que la mise en place des plans de pilotage³ change la donne, mais le COVID est venu tout mobiliser, chambouler ».*

... et un parcours !

En résumé, le « Pacte d'Excellence » apporte aux élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles deux grandes mesures :

1. La création d'un **tronc** (programme) **commun** d'apprentissage, organisé sur 12 années (de 3 à 15 ans, jusqu'à la 3^e secondaire).
2. La modification des **rythmes scolaires**.

Dans le tronc commun, l'accent devrait être mis sur la maîtrise de la langue française, les langues modernes, le renforcement de l'éveil et de la citoyenneté, **la promotion des arts et de la culture à l'école** et la valorisation des activités physiques.

De nouveaux référentiels sont prévus pour tout le tronc commun : nous nous y sommes plongés, pour y voir un peu plus clair !

L'Éducation Culturelle et Artistique (ECA) est définie dans le 1^{er} Domaine d'apprentissage du Pacte d'Excellence, à la suite du Français : signe d'une volonté de renforcement de cette dimension culturelle ! En deux périodes hebdomadaires à partir de la 1^{re} primaire, chaque élève devrait pouvoir « **rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques, fréquenter des lieux culturels ; mais aussi acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences** [...] ». Ce parcours devrait enfin donner la possibilité d'**expérimenter des pratiques culturelles et artistiques, individuelles et collectives, porteuses de diversité** » (FWB Enseignement, Référentiel des compétences initiales, 2020, p. 5).

De nombreux·ses acteur·rices dans une même pièce...

La FWB a prévu d'inclure dans ce Parcours plusieurs intervenant·es différent·es :

- Le·la **titulaire de classe**, bien sûr : il·elle dispensera le cours d'Éducation culturelle et artistique, en se basant sur :
 1. Le « Référentiel des compétences initiales » (en maternelle)
 2. Le « Référentiel de compétences ECA - socles de compétences »
- Des enseignant·es relais : en dialogue avec le monde culturel, auront pour rôle de contribuer à une mise en place du PECA au sein de leur établissement ;
- Du côté de l'enseignement encore, pour chaque réseau, des **conseiller·ères** pédagogiques « **réfèrent·es culturel·les** », engagés pour accompagner les écoles et les enseignants à installer le PECA ; - Du côté de la culture, des opérateur·rices culturel·les positionné·es comme « réfèrent·es scolaires », avec leur expérience des anciens partenariats Culture-École. Leur mission : intervenir pour amplifier, coordonner, transposer des synergies déjà présentes dans de nombreux établissements, à l'échelle de leur plateforme territoriale (les « consortiums » : voir ci-contre).
- Et enfin des **opérateur·rices culturel·les** : personnes morales (asbl, institutions...) et artistes, bénéficiant du soutien et de la médiation des réfèrent·es tant culturel·les que scolaires. Ils·elles pourront nouer des partenariats avec les écoles, pour y apporter leur créativité, en nourrissant celle des élèves. Il est prévu que les opérateur·rices culturel·les soient réuni·es au sein de plateformes territoriales : les **consortiums**. Au nombre de dix, ces consortiums devraient permettre d'organiser la coopération entre tou·tes ces acteur·rices, de prioriser les projets et échelonner la mise en place du Parcours ECA :

2 exemples de consortiums

Région de Bruxelles-Capitale

Référénts : La Concertation asbl - Action Culturelle Bruxelloise
info@laconcertation-asbl.org
Téléphone : 02/539.30.67
Monsieur Ureel : a.ureel@laconcertation-asbl.org

Membres :

- Réseau des Arts de Bruxelles (RAB) ;
- Brussels Museums ;
- Réseau des bibliothèques publiques francophones (Riches-Claires) ;
- Fédération des Arts Plastiques ;
- Association des médiateur·rices culturel·les professionnel·les (AMCP) ;
- Pierre de Lune ;
- Théâtre de la montagne magique ;
- Les Jeunesses musicales de Bruxelles ;
- Point Culture Bruxelles ;
- La Roseraie.

Province de Namur

Référénts : PointCulture,
Monsieur Bruno Hilgers
bruno.hilgers@pointculture.be

Membres :

- Les Centres culturels Action-Sud de Viroinval, de Dinant et de Namur ;
- Le Service culture de la Province de Namur ;
- Les Jeunesses musicales de la Province de Namur ;
- Incidences, la Fédération de la Créativité et des Arts en amateur.

d'abord vers les « zones blanches » (zones géographiques avec pas ou peu d'offre culturelle) et les classes maternelles ; puis vers les classes primaires ; enfin vers les secondaires.

... et des ressources en plus !

Un **centre de ressources documentaires** présentera en outre un **répertoire** des opérateur·rices culturel·les, une liste de toutes les écoles de Fédération Wallonie-Bruxelles, des renseignements d'ordre administratif ainsi que des exemples de pratiques ! (CDoc, encore en construction ; hébergé sur le site de la Cellule Culture-Enseignement et accessible via les portails Enseignement.be et Culture.be).

Témoignages de 2 de nos membres illustrant les difficultés de communication :

« Concernant le « dispositif particulier de soutien aux actions et animations » (cf § 1 de cet article), à l'époque, nous n'avions pas été mis au courant que c'était le nouveau nom de "Culture et Enseignement" qui, lui, n'existait plus ! Pour le PECA, nous ne nous sentons pas encore compétents pour prendre position [car nous manquons d'informations]. » (Wivynne Gaziaux et Claire Berlage, Action Médias Jeunes asbl)

« Concernant le PECA, nous n'en voyons pas non plus encore les effets, on a l'impression d'une "grosse machine" qui se met en route tout en ayant l'impression d'être "en marge" en tant qu'acteurs d'ErE par rapport aux artistes etc. C'est probablement juste lent à se mettre en place. » (Annick Cockaerts, Empreintes asbl)

Finalement, un **site général PECA** devrait voir le jour fin 2022, qui reprendrait l'offre culturelle récurrente et les projets « laboratoires » déjà initiés.

Critique de la pièce ...

Il paraît évident que ce PECA en est encore à ses balbutiements. Sa mise en place en primaire a commencé cette année scolaire 2021-22, pour les 1^{re} et 2^e ; les 3^e et 4^e seront concernées en 2022-23, etc, pour finir en 2030-31 avec les 3^e secondaires !

Cependant, à l'analyse nous constatons qu'il s'agirait d'un dispositif plutôt complexe... pour un si petit demi-pays ! Récapitulons⁴ :

- L'Éducation Culturelle et Artistique s'intègre parmi de nombreux autres référentiels et domaines transversaux. Qu'en sera-t-il de sa lisibilité pour les professionnel·les du terrain ?
- Ce PECA prévoit de nombreux niveaux d'acteurs et actrices, ce qui risque d'alourdir le processus ;
- Il ressort également des partenaires de l'école que l'information et la communication de la part de la FWB n'est pas franchement la plus qualitative.

... et perspectives pour les OJ

Le secteur des OJ dispose d'**une grande force : sa capacité à se fédérer !**

Précédemment, le secteur des OJ s'est déjà organisé pour co-agir autour de ses liens avec l'École : le **catalogue collectif** ECOJ#2 a été diffusé en 2017, reprenant les activités, outils et formations de 82 OJ, à destination des écoles de la FWB (des maternelles au supérieur), tous réseaux confondus. L'ouvrage est signé par les Fédérations d'Organisations de Jeunesse et les OJ non-fédérées. Relie-F, Fédération d'OJ, a également édité le catalogue « Cracs dans votre école », reprenant toutes les animations, activités, projets ou formations proposés par leurs membres aux publics scolaires. De telles initiatives peuvent ouvrir des places aux OJ dans le PECA, en s'inscrivant éventuellement dans les consortiums !



D'autre part, la Plateforme Jeunesse-Enseignement, pilotée par la FWB a été réactivée, pour favoriser les rencontres entre, d'une part, les différents Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement et d'autre part des différents représentants du secteur de la Jeunesse autour de 3 enjeux principaux : l'accueil des activités du secteur de la Jeunesse dans les infrastructures scolaires; le partage d'apports pédagogiques et méthodologiques respectifs ; et les collaborations entre les deux secteurs. De cette plateforme sont déjà sortis 2 événements fédérateurs (en distanciel) ainsi que des GT autour de thématiques précises (bien-être à l'école, infrastructures...). Le GT OJ-École issu de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ) a aussi mis en place plusieurs projets collectifs concrets :

- Présentation du site internet « oj.be » au Salon de l'Éducation, avec un onglet spécial créé pour les enseignants, leur permettant des recherches ciblées grâce à des mots-clés. Des conférences ont également été proposées pour présenter le potentiel des OJ pour les écoles. Une concertation entre associations est en outre prévue pour

organiser la représentation et visibilité du **secteur OJ au Salon de l'Éducation**.

- Veille sur les chantiers du Pacte (Tronc commun, pôles territoriaux, PECA...)
- Rédaction d'un avis sur le cours de philosophie et citoyenneté et la reconnaissance de l'expertise des OJ dans ce cadre.
- À l'instar de ce qui s'est fait pour l'Ere : formations proposées par des OJ à des enseignant-es/éducateur-rices dans le cadre de leur formation initiale ou continuée.

En conclusion, grâce à leur expérience de terrain diversifiée, leur longueur d'avance dans de nombreux enjeux de société, leur capacité à se fédérer et leur créativité, les OJ ont tous les atouts pour devenir actrices du PECA ! D'autant qu'elles peuvent aussi compter sur une force supplémentaire : leurs détaché-es pédagogiques, avec leur expérience du milieu scolaire et leur expertise pédagogique pour créer des ponts OJ-École.

Virginie GOETHALS ■

Sources

ARES-ac.be. (2019) *Power Point du webinaire 2019 : Présentation générale du référentiel ECA- 23*

Beuleigne, S. & Préhaut C. (2022, Février). Créer, bouger, s'évader. *Cahiers pédagogiques - Changer l'école pour changer la société, changer la société pour changer l'école.* (575)

Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement (2020). Référentiel des compétences initiales ; Tronc commun. Website : [https://Enseignement.be/Référentiel des compétences initiales - juillet 2020 \(ressource 15913\).pdf](https://Enseignement.be/Référentiel%20des%20compétences%20initiales%20-%20juillet%202020%20(ressource%2015913).pdf)

Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement (2021). *Référentiel d'Éducation culturelle et artistique ; Tronc commun.* Website : <https://www.ifc.cfwb.be/v5/documents/tc/refECA.pdf> (version encore provisoire, qui pourrait être amendée)

Résonance. (2019). *Créons des ponts OJ-École - Oui, et comment ?!*, Fréquence (2), pp. 8-14.

Notes

1. Institut de la Formation en cours de Carrière.
2. Élèves élus par leurs pairs pour représenter les groupes classes.
3. Feuille de route élaborée collectivement, qui décrit les actions concrètes à mettre en place pour tendre vers les objectifs généraux d'amélioration du système scolaire.
4. Nous n'aborderons ici pas la question des moyens budgétaires accordés, faute d'informations suffisantes, même si nous sommes conscient-es que la FWB reste dans une situation financière difficile.

